



Date de la

Convocation :

**30/01/2026**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS**

\*\*\*\*\*

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

**30/01/2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 219

**Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur**

**Séance ordinaire du**

**05 février 2026**

**Objet : 2026-07: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC.**

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 18 heure 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme Anne PETIT, M. Thierry GIMER, Mme Virginie PILATTE, M. François FARIDE, Mme Jessica PEYROCHE, adjoints ; M. Jean MARCHIS, M. Luc POTEL, M. Stéphane AUDOU, M. Stéphane YON, Mme Aurélie DOMIN, M. Richard JEHENNE, M. Marc CAMBRUNE, Mme Estelle BARBEY, M. Christophe HEMERY, conseillers municipaux.

Excusés : Mme BESLON a donné pouvoir à Mme PETIT, Mme LEMAIRE a donné pouvoir à M. DEPIROU, M. CAUBRIERE a donné pouvoir à M. HEMERY, Mme MOUETTE avait donné pouvoir à Mme BESLON (absente), M. GROD a donné pouvoir à M. CAMBRUNE.

M. LEBAS, Mme AUDOU, absents et excusés.

M.KASSAC absent.

Mme Anne PETIT a été désignée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 151-33 ;

**Vu** la demande effectuée par Hemon Architectes ;

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation de la pharmacie située au 29 rue du Bourg à la Rivière Saint Sauveur, l'architecte souhaite l'établissement d'une convention de concession d'occupation du domaine public.



Cette concession permettra au preneur de satisfaire, de manière alternative, aux exigences du PLUi en matière de stationnement, 1/40 m<sup>2</sup> de surface de plancher, par l'obtention d'une occupation à long terme de six places de stationnement dont une PMR. En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance annuelle de 1500€

**CECI ENTENDU,**

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

**Décide à la majorité (17 votes pour, 2 abstentions) :**

- \* **D'ACCORDER** une concession d'occupation précaire du domaine public pour 6 places de stationnement *sur le parking du Port* pour une durée de 15 ans à la société FRADEMANE représentée par Mme DAVIGNON pour l'extension et la réhabilitation de la pharmacie.
- \* **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Fait et délibéré** en séance à La Rivière-Saint-Sauveur le 05 février 2026,

Le Maire,

Didier DEPIROU

